



Schweizerischer Nutzfahrzeugverband
Association suisse des transports routiers
Associazione svizzera dei trasportatori stradali

Plan de formation

relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour

Conductrices/conducteurs de véhicules légers avec attestation fédérale (AFP)

du

04 février 2014

No profession 73305

Table des matières

A	INTRODUCTION	3
B	PROFIL DE QUALIFICATION	4
	1. Profil de la profession	4
	2. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	6
	3. Niveau d'exigences de la profession	6
C	EXPLICATION DU L'UTILISATION DU PLAN DE FORMATION	7
D	COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES	10
	1. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs	10
	2. Compétences méthodologiques	23
	3. Compétences sociales et personnelles	24
E	TABLEAU DES LECONS DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE	25
F	ORGANISATION, RÉPARTITION ET DURÉE DES COURS INTERENTREPRISES	26
	1. But	26
	2. Organe responsable	26
	3. Organes	26
	4. Durée, période et contenus	26
G	PROCÉDURE DE QUALIFICATION	27
	1. Organisation	27
	2. Domaines de qualification	27
	3. Note d'expérience	27
	4. Appréciation	28
	APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	29
	ANNEXES AU PLAN DE FORMATION	30

A Introduction

Le plan de formation est le concept pédagogique et professionnel de la formation professionnelle de base pour les conductrices et les conducteurs de véhicules légers avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Il concrétise la formation de base sur les trois sites que sont l'entreprise, l'école professionnelle et les cours interentreprises, avec l'objectif de créer une formation professionnelle de base pour la branche du transport.

Le plan de formation s'articule en quatre parties. La partie A ordonne les objectifs de formation selon la méthode Triplex sur trois niveaux:

- Les domaines de compétences opérationnelles;
ils résument les compétences selon les thèmes ou les technologies;
- Les compétences opérationnelles;
elles correspondent à une combinaison des connaissances, des capacités et des attitudes face à certaines actions et se différencient en compétences opérationnelles, méthodologiques, sociales et personnelles;
- Les objectifs évaluateurs;
ils s'articulent en objectifs de formation sur les différents sites de formation.

A côté des contenus professionnels spécifiques, le plan de formation contient le tableau des leçons de l'école professionnelle (partie B), des explications sur les cours interentreprises (partie C) et des points de repère pour le processus de qualification (partie D).

Le plan de formation pour la formation de conductrices/conducteurs de véhicules légers AFP est ordonné par l'Association suisse des transports routiers ASTAG et approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

B Profil de qualification

Le profil de qualification est un résumé des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles dont devront disposer les conducteurs de véhicules légers¹ AFP à la fin de leur formation.

Les domaines de compétences opérationnelles sont attribués à une ou plusieurs compétences opérationnelles, qui peuvent à leur tour être concrétisées de façon mesurable par des objectifs évaluateurs (voir partie A). Les objectifs évaluateurs dans l'entreprise représentent les véritables objectifs de formation pour la formation en pratique professionnelle. L'atteinte des buts est soutenue et complétée par les objectifs évaluateurs de l'école et des cours interentreprises.

1. Profil de la profession

Domaine d'activité

Les conducteurs de véhicules légers AFP exécutent des mandats de transport et effectuent tous les travaux en rapport avec ceux-ci, allant de la planification des mandats jusqu'à la livraison chez les clients. Ils effectuent les transports, lesquels pourront être fait avec les permis des catégories B/BE.

Compétences opérationnelles nécessaires

Les objectifs généraux de la formation s'articulent en deux domaines de compétences opérationnelles:

1. Exécution de transports
2. Entretien, sécurité et protection de l'environnement

Les conducteurs de véhicules légers AFP accomplissent tous les travaux de la planification jusqu'à la livraison chez le client. Ils

- a) analysent les mandats afin d'exécuter les transports de manière compétente;
- b) conduisent des véhicules à moteurs légers avec remorques et transportent des marchandises ou fournissent des services à l'intention des clients de façon fiable, économique et respectueuse de l'environnement;
- c) entretiennent des véhicules à moteur légers et des remorques et remédient à des pannes et à des dérangements simples;
- d) se distinguent par leurs compétences techniques. Ils travaillent selon les contenus des mandats et les indications des clients. Sur la route, ils se comportent de manière correcte et exemplaire;
- e) dans leurs travaux, ils appliquent consciencieusement les prescriptions en matière de protection de l'environnement, de protection de la santé et de sécurité au travail.

La formation est axée spécifiquement sur les véhicules et sur les types de chargement en fonction des exigences des entreprises. Cependant on ne distingue pas de domaines spécifiques, les compétences opérationnelles générales de la chaîne du transport sont acquises et consolidées dans des champs d'activités spécifiques.

Complexité des tâches et niveau d'autonomie

Les tâches des conducteurs de véhicules légers AFP sont exigeantes et complexes. Ce qui exige un comportement juste, sûr et responsable dans la circulation, ainsi qu'une compréhension technique et une bonne imagination.

¹ Pour faciliter la lecture du document, le genre masculin est utilisé pour désigner les deux sexes

Contribution de la profession à la société, l'économie, la nature et la culture (durabilité)

La profession et la branche contribuent de façon significative à ce que, dans la société de consommation suisse, les entreprises soient approvisionnées en marchandises en temps, d'une manière sûre et écologique. Cette contribution logistique est tout aussi importante sur le plan économique que social. Le contexte professionnel est marqué par les facteurs et développements suivants:

- le trafic est en constante augmentation, ce qui conduit à des conditions de travail contraignantes et une forte responsabilité vis-à-vis des autres usagers de la route
- les règlements et la forte densité législative exigent une formation continue
- la reconnaissance sociale du transport a donné l'importance de la logistique au vue de la performance économique générale, ce qui nécessite une tolérance correspondante dans leur travail quotidien.

Cela entraîne dans l'exercice de la profession, que les conducteurs de camions lourds doivent être conscients de leur responsabilité et mener à bien leur activité d'une manière exemplaire.

2. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles		
1 Exécution de transports	1.1 Préparer des transports Reconnaître l'utilité et la fonction du chargement jusqu'à l'arrimage. Effectuer le transport de manière conforme, ménageant les ressources et répondant aux exigences des clients conformément aux normes de sécurité, d'efficacité et respectueuses de l'environnement.	1.2 Transporter des marchandises Conduire les véhicules en toute sécurité et transporter les marchandises et/ou fournir d'une manière compétente des prestations de service au client.	1.3 Livrer les marchandises transportées aux clients Livrer les marchandises chez le client dans un cadre amical.
	1.4 Clôturer les transports Clôturer le transport d'une manière efficace et établir les documents nécessaires afin d'assurer la traçabilité.	1.5 Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels Les procédures et les processus opérationnels tels qu'organiser son matériel de travail personnel en fonction des besoins.	
2 Entretien, sécurité et protection de l'environnement	2.1 Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules Tâche d'inspection et d'entretien de façon autonome selon les règles de mise en service et de garantie la sécurité.	2.2 Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé Observer consciencieusement la réglementation relative à la sécurité au travail et à la protection de la santé.	2.3 Assurer la protection de l'environnement Observer consciencieusement la réglementation relative à la sécurité au travail et protection de la santé.

3. Niveau d'exigences

Les exigences de la profession sont présentées en détail dans le plan de formation (partie A, compétences opérationnelles) dans le cadre des échelons de compétence sous les objectifs évaluateurs.

C Explication de l'utilisation du plan de formation

Les quatre points ci-après sont déterminants pour la compréhension du présent plan de formation et de la formation professionnelle initiale des conducteurs de véhicules légers AFP.

- 1) A la fin de leur formation, les personnes en formation doivent disposer de compétences leur permettant de satisfaire aux exigences professionnelles. Selon les étapes de travail, les mandats ou les lieux de travail, ces exigences se composent de trois parties différentes:
 - Des exigences spécifiques à la profession doivent être remplies telles que le chargement des marchandises, la planification des mandats ou l'utilisation des outils et des équipements. Ces objectifs à la formation sont exprimés par des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles:

Exécution de transports (domaine de compétence opérationnelle 1)

- Préparer des transports (compétence opérationnelle 1.1)
- Transporter des marchandises (compétence opérationnelle 1.2)
- Livrer les marchandises transportées aux clients (compétence opérationnelle 1.3)
- Clôturer les transports (compétence opérationnelle 1.4)
- Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels (compétence opérationnelle 1.5)

Entretien, sécurité et protection de l'environnement (domaine de compétence opérationnelle 2)

- Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules (compétence opérationnelle 2.1)
 - Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (compétence opérationnelle 2.2)
 - Assurer la protection de l'environnement (compétence opérationnelle 2.3)
-
- En vue de permettre une bonne organisation personnelle de l'apprentissage et du travail, l'accomplissement structuré et planifié des tâches ainsi qu'un recours judicieux aux outils de travail, des **compétences méthodologiques** sont requises. Pour les conducteurs de véhicules légers AFP, il s'agit des compétences ci-après (voir page 22):
 - techniques de travail et résolution de problèmes
 - stratégies d'information et de communication
 - approche et action axées sur la qualité
 - stratégies d'apprentissage
 - Des compétences en rapport avec le domaine relationnel doivent être développées, par exemple dans le contexte des contacts avec les supérieurs, les collaborateurs, les clients ou les autorités. Il s'agit des **compétences sociales et personnelles**. Lors de défis à relever dans le cadre de la communication avec des tiers ou au sein de l'équipe, ces compétences permettent aux conducteurs de véhicules légers AFP d'agir avec confiance et aisance. Les conducteurs de véhicules légers renforcent ainsi leur personnalité et œuvrent en faveur de leur développement personnel. Il s'agit des compétences ci-après (voir page 23):

- autonomie et responsabilité
- aptitude à la communication et au travail en équipe
- capacité à gérer des conflits
- civilité et présentation
- résistance au stress
- prise de conscience et action respectueuse de l'environnement.

2) Les **compétences professionnelles** sont concrétisées selon trois niveaux avec les domaines de compétences opérationnelles, les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs.

- Les domaines de compétences opérationnelles décrivent d'une manière générale les thèmes et les domaines de compétence de la formation tout en mentionnant leurs importances pour les conducteurs qualifiés de véhicules légers AFP.
- Les compétences opérationnelles concrétisent le secteur des compétences professionnelles opérationnelles et décrivent les attitudes, les comportements ou les traits de caractère généraux des personnes en formation.
- Les objectifs évaluateurs traduisent quant à eux les compétences opérationnelles par des actions concrètes que les personnes en formation devront réaliser dans les trois lieux de formation.

Alors que les domaines de compétences opérationnelles et les compétences opérationnelles s'appliquent aux trois lieux de formation, les objectifs évaluateurs sont eux formulés distinctement pour l'école professionnelle, l'entreprise et les cours interentreprises.

- 3) Les objectifs évaluateurs spécifiques à la profession permettent de promouvoir, dans les trois lieux de formation, les compétences méthodologiques ainsi que les compétences sociales et personnelles. Ils forment un ensemble de compétences pour les trois lieux de formation. Alors que l'école professionnelle développe l'analyse et l'orientation, l'entreprise et les cours interentreprises permettent d'une manière générale d'exercer pratiquement les compétences professionnelles acquises.
- 4) L'indication des niveaux de taxonomie des objectifs évaluateurs formulés pour les trois lieux de formation sert à définir le niveau d'exigence de ces objectifs. On distingue six niveaux de compétence (C1 à C6) qui reflètent divers niveaux d'exigence. Il s'agit plus précisément des niveaux de compétence suivants :

C1 (Restituer un savoir)

Restituer des informations mémorisées et les citer dans des situations similaires (nommer, connaître).

Exemple: les conducteurs de véhicules légers AFP citent les mesures visant à prévenir les blessures au travail.

C2 (Comprendre)

Les informations doivent être non seulement restituées mais aussi comprises (expliquer, décrire, commenter, mettre en évidence).

Exemple les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent les conséquences juridiques en entreprise liées à l'absence ou aux erreurs de libellé des documents de transport.

C3 (Appliquer)

Appliquer des informations en rapport à différentes situations.

Exemple : les conducteurs de véhicules légers AFP procèdent, de manière appropriée et selon les directives, aux contrôles généraux des véhicules et des trains routiers.

C4 (Analyser)

Distinguer des contenus en divers éléments, identifier les rapports et les interférences entre ces éléments.

Exemple: les conducteurs de véhicules légers AFP contrôlent l'exactitude des documents de transport disponibles et s'assurent qu'ils soient complets.

C5 (Synthétiser)

Combiner différents éléments d'un même contenu et les réunir sous la forme d'un ensemble ou élaborer une solution à un problème.

Exemple: sur la base de la planification du mandat, les conducteurs de véhicules légers AFP définissent les étapes préparatoires du transport.

C6 (Evaluer)

Evaluer certaines informations et actions sur la base de critères.

Exemple: les conducteurs de véhicules légers AFP contrôlent, organisent et évaluent la sécurité du fonctionnement des véhicules et des trains routiers selon les prescriptions.

D Compétences opérationnelles

1. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs

<p>Domaine de compétence opérationnelle 1 – Exécution de transports²</p> <p>L'exécution de transports de diverses marchandises constitue la compétence clé des conducteurs de véhicules légers AFP. Ils préparent les transports en fonction des mandats, procèdent à leur exécution, livrent les marchandises chez les clients et assurent la clôture du transport. Ce faisant, ils tiennent compte des besoins des clients et des directives reçues, travaillent de manière efficace et respectent consciencieusement les prescriptions en matière de sécurité routière, de sécurité au travail et de protection de l'environnement.</p>		
<p>1.1 Compétence opérationnelle – Préparer des transports</p> <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP reconnaissent l'utilité et la fonctionnalité d'une planification adaptée, ménageant les ressources et répondant aux exigences des clients. Ils exécutent l'ensemble des opérations préparatoires pour le transport, du chargement à l'arrimage de façon appropriée et ils assurent ainsi que le transport puisse être effectué.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>1.1.1 Documents en rapport avec le mandat et les documents de transport</p> <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent la composition des documents en rapport avec le mandat selon:</p> <ul style="list-style-type: none"> - adresse - poids - marchandises transportées - marchandises dangereuses - délai - modalités de paiement - documents d'accompagnement requis - modalités de déchargement (C2) 	<p>1.1.1 Contrôler les documents et préparer le transport</p> <p>Je vérifie si les documents de transport disponibles sont établis de manière exacte et complète.</p> <p>Au besoin, j'établis d'autres documents de transport sur la base de la planification effectuée pour le mandat et des directives applicables au transport des marchandises.</p> <p>Je détermine les étapes de la préparation du transport en fonction de la planification établie pour le mandat. (C5)</p>	
	<p>1.1.2 Contrôle final avant le départ</p> <p>Avant le départ, je procède au contrôle du fonctionnement</p>	<p>1.1.2 Ergonomie</p> <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP règlent convenablement et ergonomiquement</p>

² Permis de conduire de la catégorie BE

	<p>du véhicule et du train routier selon les directives.</p> <p>En cas de besoin, je prends les mesures appropriées en vue d'assurer la sécurité du transport et sa conformité aux prescriptions. (C5)</p>	<p>le siège, le volant et d'autres fonctions liées à la conduite. (C3)</p>
<p>1.1.3 Répartition du chargement Pour différents types de chargements, les conducteurs de véhicules légers déterminent la répartition des charges en définissant le centre de gravité ainsi que les forces en présence:</p> <ul style="list-style-type: none"> - charge utile - poids en charge - poids en charge du train routier. <p>(C3)</p> <p>Ils décrivent les définitions ci-après ainsi que leur importance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - charge par essieu - charge du timon - poids adhésion - centre de gravité (C3) 	<p>1.1.3 Chargement et moyens auxiliaires de transport Je charge les marchandises de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise.</p> <p>J'utilise à cet effet, de manière efficiente et sûre, les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise. (C3)</p>	<p>1.1.3 Chargement et moyens auxiliaires de transport Les conducteurs de véhicules légers AFP déterminent la répartition de la charge en tenant compte du véhicule et de la nature du chargement ainsi que des lois de la physique.</p> <p>Ils chargent les marchandises de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise.</p> <p>Ils utilisent à cet effet, de manière efficiente et sûre, les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise:</p> <ul style="list-style-type: none"> - transpalettes - plate-forme élévatrice (C3)
<p>1.1.4 Calcul professionnel pour l'arrimage du chargement Les conducteurs de véhicules légers AFP effectuent des calculs professionnels corrects en rapport avec les thèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - SI- Système International d'Unités - surfaces, volumes - masses, volumes - mouvements - forces - friction - pourcentage des pentes 	<p>1.1.4 Arrimage du chargement J'arrime le chargement et j'assure sa sécurité selon les méthodes et les moyens appropriés, les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. (C3)</p>	<p>1.1.4 Moyens auxiliaires d'arrimage Les conducteurs de véhicules légers AFP arriment et assurent la sécurité des différents chargements, notamment avec les moyens auxiliaires ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - palettes - barres de blocage - barres de serrage - sangles d'arrimage - matériel anti-glisse - filets de sécurité (C3)

<p>Ils citent les causes, les risques et les conséquences des chargements mal arrimés à l'aide d'exemples typiques.</p> <p>Ils citent les avantages et les inconvénients des méthodes d'arrimage suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrimage de sécurité - arrimage direct - arrimage de force - arrimage combiné (C3) 		
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Compétences méthodologiques

- 2.1 techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.3 approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- A.1 autonomie et responsabilité
- 3.6 conscience et action respectueuses de l'environnement

<p>1.2 Compétence opérationnelle – Transporter des marchandises Les conducteurs de véhicules légers AFP sont conscients que les marchandises doivent être transportées de manière sûre, efficiente et favorable à l'équilibre écologique. Ils exécutent les transports sans accident, adoptent un comportement respectueux sur la route et font preuve de vigilance et de compétence, surtout lors de conditions de route particulières.</p>		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.2.1 Prescriptions Les conducteurs de véhicules légers AFP commentent les prescriptions générales relatives à la circulation routière et à la circulation des poids lourds, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - règles de base selon la LCR ; - principales règles de la circulation routière; - signalisation routière; - comportement à adopter par les conducteurs ; - enseignement de la conduite selon l'OAC. 	<p>1.2.1 Transport de marchandises Je conduis les véhicules et les trains routiers en tenant compte du type de véhicule, du chargement et des directives, notamment en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité ; - la conduite sans accident ; - le respect du matériel et des ressources ; - le respect à l'égard des autres usagers de la route; - la protection de l'environnement. 	<p>1.2.1 Transport de marchandises Les conducteurs de véhicules légers AFP contrôlent et évaluent la sécurité de fonctionnement des véhicules et des trains routiers selon les prescriptions concernant notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification du véhicule à l'aide du permis de circulation ; - les roues ; - les lumières ; - la carrosserie ; - les freins et le système électrique ;

<p>- prescriptions et réglementations relatives aux trains routiers (C2)</p>	<p>Ce faisant, je respecte de manière exemplaire et consciencieuse les règles de la circulation routière et les règles de sécurité. (C3)</p>	<p>- les dispositifs d'attelage; - les dimensions; - le poids</p> <p>Ils remédient eux-mêmes aux petits défauts et décident que le véhicule peut circuler et que la sécurité routière est assurée. (C6)</p>
<p>1.2.2 Equipements et appareils Les conducteurs de véhicules légers AFP décrivent la structure, les composants, les fonctionnalités et le manie- ment des équipements et des appareils électroniques suivants: - le tachygraphe - les appareils de saisie RPLP (redevance sur le trafic des poids lourds) - les calculateurs numériques d'itinéraires</p> <p>A l'aide d'exemples, ils montrent les conséquences de planifications et de manipulations erronées du tachygraphe et de l'appareil de saisie RPLP. (C2)</p>	<p>1.2.2 Equipements et appareils de bord A bord, j'utilise de manière sûre, correcte et selon les directives, les équipements et les appareils électroniques, notamment: - les appareils de saisie RPLP; - le tachygraphe; - le téléphone portable; - les calculateurs numériques d'itinéraires. (C3)</p>	
<p>1.2.3 Comportement à adopter en cas d'accident Les conducteurs de véhicules légers AFP décrivent le comportement à adopter en cas d'accident et remplissent les principaux documents de circonstance. Ils citent les conséquences, les répercussions financières et la question de la responsabilité dans des situations d'accidents. (C1)</p>	<p>1.2.3 Conduite sans accident Je respecte de manière conséquente et consciencieuse les directives de l'entreprise relatives à la sécurité des transports et à la prévention des accidents. (C3)</p>	
	<p>1.2.4 Conditions de circulation difficiles</p>	<p>1.2.4 Entraînement à la conduite dans des conditions difficiles</p>

	<p>Lors de conditions de circulation difficiles, je reste calme tout en assurant la sécurité.</p> <p>Ce faisant, j'applique les prescriptions légales et les directives de l'entreprise en tenant compte de la situation. (C3)</p>	<p>Les conducteurs de véhicules légers AFP expérimentent les propriétés physiques et les limites du comportement des véhicules dans des conditions de conduite difficiles. (C3)</p> <p>Ils démontrent de quelle manière une conduite appropriée permet d'éviter des situations incontrôlables.</p> <p>Ils conduisent des véhicules en assurant la sécurité routière, de manière économique et écologique. (C3)</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Compétences méthodologiques

- 2.2 stratégies d'information et de communication
- 2.3 approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 aptitude à la communication et au travail en équipe
- 3.3 capacité de gérer des conflits
- 3.4 civilité et présentation
- 3.5 résistance physique et psychique

<p>1.3 Compétence opérationnelle – Livrer les marchandises transportées aux clients Les conducteurs de véhicules légers AFP sont conscients que les marchandises doivent être livrées selon les exigences du client, en faisant preuve d'amabilité et d'efficacité. Ils déchargent les marchandises avec précaution, les déposent correctement à disposition du client et documentent la livraison selon les directives.</p>		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
	<p>1.3.1 Déchargement des marchandises Je décharge les marchandises en fonction du mandat et des directives de l'entreprise. Je les livre de manière sûre et appropriée, conformément aux exigences des clients. (C3)</p>	<p>1.3.1 Civilité Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent les facteurs déterminants pour assurer la satisfaction du client et le succès commercial. Selon le contexte, ils gèrent les situations difficiles avec des clients, le public, les autorités et d'autres acteurs. (C5)</p>

	<p>1.3.2 Documents de transport Je signe les documents de transport, manuellement ou électroniquement, selon les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. (C3)</p>	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Compétences méthodologiques

2.3 approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

3.2 aptitude à la communication et au travail en équipe

3.3 capacité de gérer des conflits

3.4 civilité et présentation

<p>1.4 Compétence opérationnelle – Clôturer les transports Les conducteurs de véhicules légers AFP sont conscients que les étapes de la logistique doivent être clôturées de manière appropriée. Ils indexent les documents nécessaires dans le but de reconstituer toutes les étapes du mandat et clôturent les travaux finaux.</p>		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.4.1 Documents de transport Les conducteurs de véhicules légers AFP nomment les conséquences juridiques et pour l'entreprise qu'entraînent des erreurs dans les documents de transport ou l'absence de tels documents. (C1)</p>	<p>1.4.1 Documents de transport et erreurs Je veille à ce que les données soient disponibles conformément aux dispositions légales et aux directives de l'entreprise. Je veille ainsi à assurer le traitement ultérieur du dossier ainsi que la traçabilité des données. (C3) Je notifie, selon les directives, les irrégularités ou les erreurs de sens par rapport aux données du mandat. (C3)</p>	
	<p>1.4.2 Clôture du transport Je clôture le mandat conformément aux directives et je veille à ce que les véhicules soient prêts pour l'exécution de nouveaux mandats.</p>	

	<p>J'exécute les travaux ci-après selon les règles établies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcage des véhicules et des trains routiers ; - nettoyage selon les instructions de l'entreprise; - rapports des incidents et événements particuliers; - établissement des documents de transfert. <p>(C3)</p>	
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Compétences méthodologiques

- 2.3 stratégies d'information et de communication
- 2.4 stratégies d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 autonomie et responsabilité

<p>1.5 Compétence opérationnelle – Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels</p> <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP sont conscients que le bon fonctionnement des processus de l'entreprise implique que les collaborateurs organisent leurs tâches de manière appropriée. Les collaborateurs travaillent efficacement et organisent leur lieu de travail et leurs tâches selon les directives générales et celles de l'entreprise.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>1.5.1 Gestion du temps Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent les objectifs et les avantages d'une bonne gestion du temps. (C2)</p>	<p>2.5.1 Gestion du temps J'organise mes tâches selon les directives de l'entreprise et selon le temps disponible. (C3)</p>	
<p>1.5.2 Organisation Les conducteurs de véhicules légers AFP décrivent les caractéristiques d'une bonne organisation du lieu d'apprentissage et du lieu de travail. (C2)</p>	<p>1.5.2 Organisation du lieu de travail Je veille à ce que mon lieu de travail soit bien rangé et à ce que les outils et les machines soient en bon état de fonctionnement. Ce faisant, je respecte les étapes de l'organisation du travail sur mon lieu de travail. (C3)</p>	<p>1.5.2 Organisation du lieu de travail Les conducteurs de véhicules légers AFP veillent à ce que leur lieu de travail soit bien rangé et à ce que les outils soient en bon état de fonctionnement. Ce faisant, ils respectent les étapes de l'organisation du travail sur leur lieu de travail. (C3)</p>

<p>1.5.3 Dossier de formation Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de démontrer la structure ainsi que le rôle et le but du dossier de formation. (C2)</p>	<p>1.5.3 Dossier de formation Je gère mon dossier de formation de manière autonome, consciencieuse et selon les directives. Je présente régulièrement mon dossier de formation à mon supérieur. (C3)</p>	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Compétences méthodologiques

- 2.3 stratégies d'information et de communication
- 2.3 approche et action axées sur la qualité
- 2.4 stratégies d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 autonomie et responsabilité
- 3.3 capacité de gérer des conflits
- 3.6 conscience et action respectueuses de l'environnement

<p>Domaine de compétence opérationnelle 2 – Entretien, sécurité et protection de l'environnement</p> <p>Le contrôle et l'entretien des véhicules et des trains routiers revêtent une importance déterminante non seulement pour le bon fonctionnement des véhicules mais aussi pour la sécurité et la conduite écologique.</p> <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP contrôlent et entretiennent les véhicules et les trains routiers de manière appropriée et selon les directives. Dans le cadre de leur travail, ils attachent une attention particulière à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement. Ils appliquent consciencieusement et de manière autonome les prescriptions légales ainsi que les directives de l'entreprise.</p>		
<p>2.1 Compétence opérationnelle – Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules</p> <p>Les conducteurs de véhicules légers AFP ont conscience de l'importance des travaux de contrôle et d'entretien afin d'assurer le bon fonctionnement des véhicules et leur sécurité. Sur la base des directives et des instructions du constructeur, ils contrôlent et entretiennent consciencieusement et de manière autonome, les véhicules et les pièces détachées.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>2.1.1 Véhicule / combustibles et lubrifiants Les conducteurs de véhicules légers AFP expliquent le rôle, le fonctionnement et les principales composantes des systèmes suivants:</p>	<p>2.1.1 Travaux de contrôle Je procède aux travaux de contrôle ci-après selon les recommandations du constructeur: - dispositifs d'attelage - essuies-glaces</p>	<p>2.1.1 Travaux de contrôle et d'entretien Les conducteurs de véhicules légers AFP procèdent aux travaux de contrôle ci-après se-</p>

<p>Châssis - freins - roues / pneus - dispositifs d'attelage - suspension / amortisseurs - direction</p> <p>Moteur - moteur diesel - suralimentation - système d'alimentation - graissage / refroidissement</p> <p>Transmission des forces - embrayage - boîte de vitesses - arbre de transmission - commande d'essieu</p> <p>Système électrique - systèmes électriques de base - batterie starter - alternateur / starter - système d'éclairage - autres composants électriques du véhicule</p> <p>Ils décrivent les propriétés et l'utilisation des combustibles et lubrifiants en fonction des instructions du constructeur. (C2)</p>	<p>- rétroviseurs - éclairage - voyants de contrôle - chaînes à neige - contrôles de niveau - systèmes électriques - superstructure du véhicule et plate-forme de chargement</p> <p>En cas de dysfonctionnement ou de panne, je prends les mesures appropriées.</p> <p>Ce faisant, je contribue à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des véhicules ainsi qu'une utilisation optimale des ressources de l'entreprise. (C3)</p>	<p>lon les instructions et les recommandations du constructeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle et entretien du système électrique - contrôle et pression des pneus - changement des roues - montage des chaînes à neige - mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement du véhicule en période hivernale (C3)
	<p>2.1.2 Assurer le nettoyage et la maintenance J'assure de manière autonome le nettoyage et la maintenance des parties suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - carrosserie - châssis - intérieur de la cabine <p>Je protège les véhicules contre la corrosion à l'aide des mesures appropriées. (C3)</p>	<p>2.1.2 Matériaux / Mise en place du processus Les conducteurs de véhicules légers AFP utilisent de façon appropriée les matériaux et les processus visant à la maintenance des véhicules dans le cadre des travaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des véhicules (intérieur et extérieur) - protection contre la corrosion - soin de la peinture (C3)

	<p>2.1.3 Outils et équipements Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de maintenance, j'utilise de manière appropriée les outils et les équipements suivants: - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - système à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur</p> <p>J'entretiens consciencieusement et selon les instructions les outils et les équipements de l'entreprise. (C3)</p>	<p>2.1.3 Outils et équipements Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de maintenance, les conducteurs de véhicules légers AFP utilisent de manière appropriée les outils et les équipements suivants: - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - système à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur</p> <p>J'entretiens consciencieusement et selon les instructions les outils et les équipements. (C3)</p>
		<p>2.1.4 Dysfonctionnements / Pannes Les conducteurs de véhicules légers AFP résolvent les pannes et les dysfonctionnements simples sur les installations et dans les domaines suivants: - installation à carburant - dépannage correcte des véhicules - utilisation sûre et efficace de l'extincteur (C3)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.1 techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.3 approche et action axées sur la qualité
- 2.4 stratégies d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 autonomie et responsabilité
- 3.4 civilité et présentation
- 3.5 résistance physique et psychique

2.2 Compétence opérationnelle – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé		
<p>Les conducteurs de véhicules légers AFP ont conscience des risques dans leur domaine d'activité professionnelle. Ils savent les identifier et prennent de manière autonome les mesures qui s'imposent en vue d'assurer leur sécurité au travail et de protéger leur santé.</p>		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.2.1 Expliquer les prescriptions Les conducteurs de véhicules légers AFP commentent les prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de leur santé en s'appuyant sur les dispositions légales. (C2)</p>	<p>2.2.1 Transposer les prescriptions Je suis capable d'évaluer les causes susceptibles de compromettre ma santé et ma sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Je respecte les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. (C5)</p>	<p>2.2.1 Transposer les prescriptions Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables d'évaluer les causes susceptibles de compromettre leur santé et leur sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Ils respectent les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. (C5)</p>
<p>2.2.2 Expliquer les mesures Sur la base des dispositions légales et des expériences acquises par la branche, les conducteurs de véhicules légers AFP commentent les mesures visant à les protéger physiquement ainsi que leur environnement. (C2)</p>	<p>2.2.2 Utiliser les mesures Je suis capable de prendre les précautions nécessaires pour moi-même et pour mes collaborateurs en ce qui concerne la protection des voies respiratoires, des yeux, des oreilles, de la peau et du système moteur. (C3)</p>	<p>2.2.2 Utiliser les mesures Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de prendre les mesures appropriées pour protéger leurs voies respiratoires, leurs yeux, leurs oreilles, leur peau et leur système moteur. Ils se montrent respectueux de la santé de leurs collaborateurs. (C3)</p>
<p>2.2.3 Expliquer les mesures préventives Les conducteurs de véhicules légers AFP citent les mesures visant à prévenir des blessures dans le cadre de leur travail. (C1)</p>	<p>2.2.3 Mesures préventives J'observe rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les risques lors de l'utilisation de matières dangereuses et des manuels d'instruction des machines. J'applique consciencieusement les instructions du fabricant. (C3)</p>	<p>2.2.3 Mesures préventives Les conducteurs de véhicules légers AFP observent rigoureusement les modes d'emploi, ainsi que les risques d'utilisation de matières dangereuses et des manuels d'instruction des machines. Ils appliquent consciencieusement les instructions du fabricant. En cas de doute, ils consultent l'instructeur du cours interentreprises. (C3)</p>
2.2.4 Premiers secours	2.2.4 Premiers secours	2.2.4 Premiers secours

Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de commenter les mesures de premiers secours et d'indiquer leur importance. (C2)	Je démontre la manière dont je dois me comporter en cas de blessures et d'accidents. (C2)	Les conducteurs de véhicules légers AFP démontrent le comportement adéquat en cas de blessures et d'accidents. (C2)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Compétences méthodologiques

- 2.1 techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.3 approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 autonomie et responsabilité
- 3.3 capacité de gérer des conflits

<p>2.3 Compétence opérationnelle – Assurer la protection de l'environnement Les conducteurs de véhicules légers AFP sont conscients de l'importance de la protection de l'environnement. Ils sont capables d'analyser et d'évaluer les principaux champs d'action de leur domaine professionnel et de mettre en œuvre les mesures appropriées pour protéger l'environnement.</p>		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.3.1 Bases légales Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de commenter à l'aide d'exemples les dispositions légales relatives à la protection de l'environnement. Ils indiquent les conséquences sur leur propre activité professionnelle. (C2)</p>	<p>2.3.1 Bases légales J'applique consciencieusement dans le cadre de mon travail les dispositions légales ainsi que les directives de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement. (C3)</p>	
<p>2.3.2 Protection de l'environnement dans le cadre de l'entreprise Les conducteurs de véhicules légers AFP démontrent, à l'aide d'exemples concrets, les principes et les mesures visant à protéger l'environnement. (C2)</p>	<p>2.3.2 Protection de l'environnement dans le cadre de l'entreprise J'applique correctement et consciencieusement les principes de la protection de l'environnement définis par l'entreprise. (C3)</p>	<p>2.3.2 Protection de l'environnement dans le cadre des cours interentreprises Lors des travaux réalisés lors des cours interentreprises, les conducteurs de véhicules légers AFP appliquent les directives, les principes de la protection de l'environnement. (C3)</p>
	<p>2.3.3 Utilisation de matières dangereuses</p>	<p>2.3.3 Utilisation de matières dangereuses</p>

	J'évite et je limite la production de déchets, je les recycle, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les dispositions légales et les directives de l'entreprise. (C3)	Les conducteurs de véhicules légers AFP évitent, limitent, réduisent ou recyclent la production de déchets, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les normes et les directives reçues dans le cadre des cours interentreprises. (C3)
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Compétences méthodologiques

- 2.1 techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.3 approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 autonomie et responsabilité
- 3.3 capacité de gérer des conflits
- 3.6 conscience et action respectueuses de l'environnement

2. Compétences méthodologiques

Sur la base d'une bonne organisation personnelle du travail et d'une exécution planifiée et cohérente des tâches, les **compétences méthodologiques** permettent aux conducteurs de véhicules légers AFP d'utiliser les moyens auxiliaires de manière judicieuse et de résoudre leurs tâches de manière ciblée.

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Afin de s'acquitter des tâches professionnelles, une méthode de travail cohérente et ordonnée est requise. De ce fait, les conducteurs de véhicules légers AFP mettent en œuvre des outils et des moyens auxiliaires qui leur permettent d'engager des processus et d'effectuer des travaux de manière efficiente. Ils planifient leurs tâches selon les directives, de manière efficace et contrôlent au terme des travaux le déroulement et l'exécution du mandat.

2.2 Stratégies d'information et de communication

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication revêtent une importance de plus en plus grande dans la vie quotidienne. Les conducteurs de véhicules légers AFP en sont conscients et informent correctement leurs supérieurs et les collaborateurs, en tenant compte des directives de l'entreprise. Ils se procurent les informations nécessaires en fonction de leurs besoins de manière autonome afin de pouvoir exécuter leur travail selon les instructions reçues.

2.3 Approche et action axées sur la qualité

Le fait d'assurer une qualité élevée dans l'ensemble de la chaîne du transport est déterminant pour la satisfaction du client et le succès commercial. Les conducteurs de véhicules légers AFP ont conscience de l'importance de la qualité, comprennent la nature des exigences et agissent selon les attentes des clients.

2.4 Stratégies d'apprentissage

L'apprentissage tout au long de la vie est important pour satisfaire à l'évolution des exigences du champ professionnel et assurer son propre développement. Les conducteurs de véhicules légers AFP en sont conscients et adoptent des stratégies d'apprentissage efficaces qui leur procurent du plaisir à apprendre, leur assurent le succès escompté et leur donnent satisfaction. Ils se perfectionnent et participent à des séminaires ou à des réunions d'information dans leur domaine professionnel.

3. Compétences sociales et personnelles

Les **compétences sociales et personnelles** permettent aux conducteurs de véhicules légers AFP de relever les défis lancés avec assurance dans le cadre de la communication et le travail d'équipe. Ils renforcent ainsi leur personnalité et sont prêts à s'investir en faveur de leur développement personnel.

3.1 Autonomie et responsabilité

Les conducteurs de véhicules légers AFP assument leur part de responsabilité dans les processus de l'entreprise. Ils sont prêts à contribuer au bon déroulement de ces processus dans leur domaine de compétence, à les améliorer, à assumer des décisions dans leur domaine d'activité et à agir consciencieusement.

3.2 Aptitude à la communication et au travail en équipe ;

Une communication et une collaboration appropriées avec les clients, les supérieurs et les collaborateurs sont très importantes. Les conducteurs de véhicules légers AFP font preuve d'empathie, sont ouverts et communicatifs. Ils connaissent les règles d'une communication réussie et l'applique de manière réfléchie dans l'intérêt de l'entreprise.

3.3 Capacité à gérer des conflits

Parfois, des personnes de caractère très différent sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, et il n'est pas rare que des situations conflictuelles apparaissent. Les conducteurs de véhicules légers AFP en sont conscients et réagissent de manière calme et rationnelle en cas de conflit. Ils gèrent la situation, acceptent d'autres points de vue, discutent de manière objective et recherchent les solutions constructives.

3.4 Civilité et présentation.

Dans le cadre de leur activité, les conducteurs de véhicules légers AFP travaillent avec différentes personnes dont les attentes diffèrent en termes de comportement et de courtoisie. Ils sont vêtus selon les directives, se comportent de manière appropriée, sont ponctuels, ordonnés et consciencieux.

3.5 Résistance physique et psychique

Les diverses tâches et les processus de travail dans la chaîne du transport sont exigeants. Les conducteurs de véhicules légers AFP sont capables de gérer des situations stressantes liées au temps en effectuant leurs tâches avec calme, méthode et rapidité. Dans des situations difficiles, ils gardent une vue d'ensemble et, au besoin, informent leurs supérieurs.

3.6 Conscience et action respectueuses de l'environnement

Une conduite économique et écologique est très importante pour les conducteurs de véhicules légers AFP. Ils sont conscients des dangers en rapport avec les combustibles et les chargements dangereux. Les conducteurs de véhicules légers sont prêts à appliquer consciencieusement les mesures de protection de l'environnement, à identifier le potentiel d'amélioration des transports et à le traduire dans les faits.

E Tableau des leçons de l'école professionnelle

Domaine d'enseignement	1 ^{ère} année de formation	2 ^e année de formation	Total
Exécution de transports	120	160	280
Assurer l'entretien, la sécurité et la protection de l'environnement	80	40	120
Total connaissances professionnelles	200	200	400
Culture générale	120	120	240
Sport	40	40	80
Total des leçons	360	360	720

F Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

1. But

Les cours interentreprises (CI) complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire. Ces cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation.

2. Organe responsable

L'organe responsable des cours interentreprises est l'Association suisse des transports routiers ASTAG.

3. Organes

Les organes des cours sont:

- a. la commission de surveillance
- b. les commissions des cours
- c. les centres-CI ou d'autres lieux de formation comparables

Les commissions des cours se constituent elles mêmes et se dotent d'un règlement d'organisation des cours. Les cantons organisateurs des cours interentreprises ont droit à une représentation convenable au sein de la commission des cours.

4. Durée, période et contenus

4.1 La durée des cours interentreprises est la suivante

- au cours de la première année de formation (cours 1) 8 jours à 8 heures
- au cours du troisième semestre (cours 2) 3 jours à 8 heures

Total des cours interentreprises: 11 jours

4.2 Les cours interentreprises portent sur les contenus suivants

a) Cours 1 / 1^{ère} année de formation (8 jours) sur les thèmes suivants:

- 1.1.2 Ergonomie
- 1.1.3 Chargement et moyens auxiliaires de transport
- 1.1.4 Moyens auxiliaires d'arrimage
- 1.2.1 Transport de marchandises
- 1.3.1 Civilité
- 1.5.2 Organisation du lieu de travail
- 2.1.1 Travaux de contrôle et d'entretien
- 2.1.2 Matériaux / Mise en place du processus
- 2.1.3 Outils et équipements
- 2.1.4 Dysfonctionnement / Pannes
- 2.2 Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé
- 2.3 Assurer la protection de l'environnement

b. Cours 2 / 3^e semestre (3 jours):

- 1.2.4 Entraînement à la conduite dans des conditions difficiles
- Intégration des objectifs évaluateurs des CI dans le cadre de situations concrètes de la pratique en rapport notamment avec la sécurité routière.

G Procédure de qualification

1. Organisation

La procédure de qualification se déroule dans une entreprise formatrice, dans une autre entreprise appropriée ou dans une école professionnelle. La personne en formation dispose d'un poste de travail et des installations nécessaires en bon état de fonctionnement. La convocation à l'examen précise quel matériel la personne en formation doit apporter. Il est possible de remettre au préalable une directive pour l'examen

2. Domaine de qualification

2.1 Travail pratique

Dans ce domaine de qualification, l'atteinte des objectifs évaluateurs dans l'entreprise et dans les cours interentreprises est évaluée sous la forme d'un travail pratique prescrit (TPP) pendant 8 heures. Le domaine de qualification comprend les points d'appréciation ci-après :

Point d'appréciation	Compétence opérationnelle	Appréciation
1	Préparer des transports (1.1)	Coefficient 1
2	Transporter des marchandises (1.2)	Coefficient 2
3	Livrer les marchandises transportées aux clients (1.3)	Coefficient 1
4	Clôturer les transports (1.4)	Coefficient 1
5	Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules (2.1)	Coefficient 1
6	Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (2.2)	Coefficient 1

2.2 Connaissances professionnelles

Dans ce domaine de qualification, l'atteinte des objectifs évaluateurs dans l'enseignement des connaissances professionnelles est évaluée par écrit pendant 1 heure et demie et pendant 1 demi-heure à l'oral. Le domaine de qualification comprend:

Point d'appréciation	Domaine des compétences opérationnelles	Type d'examen	Durée	Appréciation
1	- Exécuter des transports - Assurer l'entretien, la sécurité et la protection de l'environnement	écrit	1 ½ heure	Coefficient 2
2	- Exécuter les transports - Assurer l'entretien, la sécurité et la protection de l'environnement	oral	½ heure	Coefficient 1

2.3 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification « culture générale » est régi par l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3 Note d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, de la somme de toutes les quatre notes de l'enseignement des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels.

4. Appréciation

La norme de réussite, le calcul et la pondération des notes se basent sur l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Berne, le 21. Janvier 2014

ASTAG
Le Président

Adrian Amstutz

ASTAG
Le Directeur

Michael Gerken

Le présent plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation en vertu de l'art. 8, al. 1, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale des conducteurs de véhicules légers AFP du 04. Février 2014.

Berne, le 04. Février 2014

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION
Chef de la division Formation professionnelle initiale et supérieure

Jean-Pascal Lüthi

Annexes au plan de formation

Liste des documents établis en vue de la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

Documents	Date	Source
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale des « conductrices de véhicules légers AFP / conducteurs de véhicules légers AFP » du 04 février 2014	Date d'édiction 04 février 2014	<i>Par voie électronique:</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (http://www.sefri.admin.ch/) <i>En version imprimée:</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) (www.bundespublikationen.admin.ch/)
Plan de formation des conductrices de véhicules légers AFP / conducteurs de véhicules légers AFP » du 04 février 2014	Date d'approbation par le SEFRI 04 février 2014	ASTAG Association suisse des transports routiers Wölflistrasse 5 3006 Berne Tél. 031 370 85 85 Fax 031 370 85 89 Mail. astag@astag.ch
Règlement d'organisation pour la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité du		ASTAG
Rapport de formation du		ASTAG
Plan d'apprentissage standard du		ASTAG
Dossier de formation du		ASTAG
Exigence minimale de l'exploitation du		ASTAG
Plan de formation standard pour les cours interentreprises du		ASTAG
Directive pour la procédure de qualification du		ASTAG
Formulaire de note du		ASTAG
Support d'informations de la Suva et de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST		CFST www.suva.ch/waswo